

Avis au public

URBANISME

Projet d'aménagement particulier NQ « Lot1-Marburg »

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins, dans sa séance du 29 décembre 2021, a décidé la mise en procédure du projet d'aménagement particulier NQ « Lot 1 -Marburg » à Marnach portant exécution du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la Commune de Clervaux.

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet en question est déposé à la maison communale au château de Clervaux à Clervaux du 12 janvier 2022 au 10 février 2022 inclus où le public pourra en prendre connaissance.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Clervaux, sous peine de forclusion.

Le projet est publié sous forme électronique sur le site internet www.clervaux.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Clervaux, le 12 janvier 2022

Le collège des bourgmestre et échevins

Emile Eicher, bourgmestre
Romain Braquet, échevin
Claude Weiler, échevin

